

# Le Courrier du Snalc-Créteil

N°6. Juin 1995 .12F. ISSN 1256-6616

Syndicat National des Lycées et Collèges. Section de l'Académie de Créteil  
19 chemin de Chelles 77410 Claye-Souilly. Bulletin Académique Trimestriel

Congrès Académique  
du SNALC-Créteil

**Revalorisation  
Réduction  
du Temps de  
travail**

**des Certifiés et  
des Agrégés,  
Zones Sensibles  
Inspection**

en pages 2 et 3

**Le Nouveau BAC**  
en page 4

MOUVEMENT  
ACADÉMIQUE

**Affectation  
des TA et des MA  
Délégations  
Rectorales**

Fiche syndicale: page 8

Barème: page 7

MUTATIONS

**Calendrier des  
Commissions**

en page 6

**Hors Classe Certifiés**  
Nombre des promotions  
en page 7

Pour nos Conditions de Travail

## Quel Changement ?

Et nos conditions de travail Monsieur le Ministre !

Un nouveau gouvernement pour la France mais le même Ministre de l'Éducation nationale.

Depuis de nombreuses années, les professeurs agrégés, certifiés et assimilés attendent une réelle revalorisation de leur carrière. Les instituteurs sont devenus pour nombre d'entre eux professeurs des écoles avec une nette amélioration de leur profil de carrière. Les salariés du privé, jadis devaient 48 heures de travail hebdomadaire puis 40, aujourd'hui 39 heures, et prochainement 37 voire 35 heures; ils ont la possibilité de prendre leur retraite à partir de 60 ans et bénéficient de 5 semaines de vacances...

Non, nous ne sommes pas envieux, tout cela est amplement mérité...

Mais maintenant, il faut penser aux professeurs, eux qui continuent à assurer un service de 15 heures pour les Agrégés et de 18 heures pour les Certifiés sans oublier le service de 20 heures des disciplines artistiques et de l'E.P.S. . Cela ne peut plus durer, nous réclamons un peu plus de justice, d'autant que nos conditions de travail se sont régulièrement dégradées: imposition systématique d'heures supplémentaires, enseignement dans des établissements sensibles (avec une bonification indiciaire ridicule), dans les ZEP et d'autres établissements non classés mais qui sont néanmoins très souvent difficiles.

Monsieur le Ministre, les professeurs n'en peuvent plus d'attendre. Sans un geste de votre part la situation risque de se dégrader rapidement.

Lors de son congrès annuel qui s'est tenu le 10 mai, le SNALC-Créteil a demandé l'ouverture de négociations sur les conditions de travail des professeurs et a arrêté la plate-forme revendicative qui suit:

- 1- un service de 12 heures pour les professeurs Agrégés.
- 2- un service de 15 heures pour les professeurs certifiés et assimilés (y compris les disciplines artistiques et l'EPS).
- 3- Un service de 9 heures pour les Agrégés (PRAG) et les Certifiés (PRCE) détachés dans le supérieur soit un service annualisé de 288 heures.

Nous récusons aussi l'imposition systématique des heures supplémentaires et nous demandons leur transformation en postes budgétaires pour le plus grand nombre d'entre elles.

Voici la plate-forme de base sur laquelle le SNALC-Créteil ne transigera pas. Nous sommes conscients que d'autres problèmes se posent, mais nous estimons que l'urgence aujourd'hui concerne nos conditions de travail.

Monsieur le Ministre, à vous de jouer, le SNALC-Créteil n'attendra pas à nouveau des lustres. Le changement nous a été promis, nous n'accepterons pas d'être à nouveau trompés.

Norbert Rebmann

# Congrès Académique du SNALC Revalorisation et Réduction du Temps de Travail **15H pour les Certifiés** **12H pour les Agrégés**

## **Toujours plus de Difficultés**

Le Congrès Académique du SNALC s'est tenu à Torcy le 10 mai 95. L'ensemble des collègues présents ont pu témoigner des difficultés qu'ils rencontrent chaque jour dans l'exercice d'une profession qui n'a pas cessé de se dégrader durant les 20 dernières années.

Les professeurs, le plus souvent sans le soutien de leur hiérarchie, ont eu à supporter les effets d'une démocratisation mal maîtrisée des lycées et collèges, de la dévalorisation de leur fonction et de leurs traitements, d'une gestion des personnels trop lourde et parfois archaïque, de réformes pédagogiques trop fréquentes et trop nombreuses et enfin de l'apparition en milieu scolaire de phénomènes de violence qui y étaient auparavant inconnus.

## **Alourdissement de nos conditions de travail**

Trop de temps de perdu à adapter son enseignement à des programmes toujours nouveaux ou à remplir des livrets scolaires de plus en plus longs à compléter.

Le public scolaire que nous rencontrons dans notre académie est de plus en plus difficile, les journées de travail de plus en plus fatigantes. Que de temps consacré aux problèmes de discipline. Que d'énergie dépensée à maîtriser des élèves qui n'ont ni l'habitude ni la volonté de travailler. Des classes souvent surchargées et trop hétérogènes, dans lesquelles les professeurs s'épuisent, sans jamais être satisfaits des résultats de leurs efforts. La fonction de professeur dans nos lycées et collèges est devenue une tâche très ingrate: toujours plus de difficultés, toujours moins de satisfactions!

Quant à nos traitements, voilà bien longtemps que nous n'avons plus que des déceptions. Nous estimons que la perte serait de 30 à 40% par rapport à d'autres catégories de salariés voire même de fonctionnaires.

Nous avons donc vu notre service

s'alourdir et notre traitement se dévaluer.

## **Nos Propositions**

C'est pourquoi, nous demandons une augmentation de 15% sur 5 ans des traitements des Certifiés et des Agrégés.

Constatant qu'une telle situation ne peut continuer et que des mesures doivent être prises pour les professeurs des lycées et collèges, le Congrès Académique du SNALC-Créteil s'est prononcé en faveur d'une réduction des services hebdomadaires des professeurs Certifiés et Agrégés: à **15 heures pour les Certifiés et à 12 heures pour les Agrégés.**

## **Pour une politique courageuse en faveur des Certifiés et des Agrégés**

Oubliés lors des diverses mesures concernant la réduction du temps de travail, oubliés à nouveau lors de la politique de revalorisation de M Jospin, les Certifiés et les Agrégés exigent aujourd'hui des mesures significatives pour améliorer leurs conditions de travail et pour corriger la dévalorisation de leurs traitements.

Si l'Etat a pu consacrer environ quatre milliards à la revalorisation de la carrière des PEGC, pourquoi ne pourrait-il pas dans les cinq années qui viennent consacrer une somme comparable à une augmentation de 15% des traitements des professeurs Certifiés et Agrégés? Si les responsables politiques envisagent dans les années à venir une réduction plus ou moins générale de la durée du temps de travail, pourquoi ne pas en faire bénéficier en priorité les professeurs dont la charge de travail n'a pas cessé de croître ces dernières années?

Il s'agit certes là d'un choix politique, d'un choix qui exige un certain courage politique, mais il n'y aura pas de changement sans une ferme volonté de corriger les erreurs du passé et de remédier aux difficultés présentes. L'inconsistance du "Nouveau Contrat pour l'Ecole" a sans doute permis de gagner du temps, mais il faut à présent de réelles décisions. C'est seulement ainsi que le

## *Le Courrier du Snalc-Créteil*

oooooooooooo

### Bulletin Académique du Snalc-Créteil

**19, chemin de Chelles  
77410 Claye-Souilly**  
Tél et Fax : 60 27 94 89

Directeur de Publication:  
Norbert Rebmann

Maquette: Alain Moraine  
Imprimé par COUTURIER  
29, rue Jean Jaurès  
77410 Claye-Souilly  
CPPAP n°4034 D 73 S  
ISSN 1256-6616

Trimestriel le N°12 F  
Abonnement 1 an: 40F

Abonnement compris dans la cotisation  
au Snalc-Créteil

**Multipliez le  
Nombre de nos Lecteurs  
Adressez  
un Numéro Gratuit à  
l'un de vos Collègues  
Sympathisant  
du SNALC**

Merci de nous renvoyer le bulletin  
ci-dessous



### **BULLETIN D'ABONNEMENT**

**Nom:**

**Prénom:**

**Adresse:**

**Code Postal:**

**Ville:**

Je m'abonne pour un an et je vous envoie un chèque de 40F à l'ordre du Snalc.

Je souhaite qu'un exemplaire gratuit soit envoyé de ma part à mon collègue:

**Nom:**

**Prénom:**

**Affectation:**

**Signature:**

Bulletin à renvoyer au  
Snalc-Créteil  
19 chemin de Chelles  
77410 Claye-Souilly

nouveau gouvernement pourra nous convaincre et avec nous l'ensemble des professeurs, de sa volonté de changement.

## **Inspection Nos collègues dénoncent des abus**

Même si la majorité de nos collègues reste favorable au maintien de l'inspection, nombreux sont ceux qui constatent d'inacceptables abus, particulièrement en anglais et en espagnol. Nous estimons que l'inspection a pour fonction de contrôler, d'orienter mais aussi de garantir la liberté pédagogique des professeurs dont la compétence a été reconnue par l'obtention de leur concours de recrutement. C'est pourquoi nous refusons que la pédagogie des professeurs soit jugée par les élèves, les parents d'élèves ou même les chefs d'établissement qui n'ont aucune compétence dans la discipline d'enseignement.

Pendant, nous ne saurions admettre que certains inspecteurs se permettent de limiter la liberté pédagogique des professeurs à l'application stricte de schémas pédagogiques étroits et souvent contestables. Le professeur doit conserver la responsabilité pédagogique de son enseignement.

L'inspection doit toujours s'effectuer dans le respect de la personne et de la responsabilité du professeur. Nous souhaitons que la hiérarchie prenne conscience de ces abus et y remédie. Il serait regrettable que ces abus viennent remettre en question le principe même de l'inspection.

Nous constatons de plus que le rythme des inspections est tel que nos collègues pâtissent de ces retards de notation pour leurs promotions. Il nous semble donc nécessaire d'introduire un système automatique de remise à niveau de la note pédagogique. Nous proposons que soit établie une grille de notation par échelon et qu'au bout de cinq années sans inspection, la note pédagogique soit automatiquement relevée à la moyenne de l'échelon.

Nous demandons de plus qu'une réflexion avec les syndicats soit engagée pour établir des recours en cas de contestation de note et pour fixer des règles claires concernant le déroulement de l'inspection.

## **Des Mesures de Solidarité pour les Établissements Sensibles**

Nous constatons tout d'abord que les classifications se multiplient en fonction des décisions de l'administration centrale

alors que sur le terrain les difficultés des collègues en ZEP, en zone sensible ou en établissement "difficile" voire même dans certains établissements non classés sont bien souvent identiques. Qu'est-ce qui distingue un établissement sensible d'un établissement "difficile" sinon le fait que les collègues qui travaillent dans le second n'ont pas droit à la bonification indiciaire de 30 points (environ 700F par mois) des zones sensibles. Il conviendrait de simplifier ces classifications afin d'éviter ces injustices.

Nous estimons que ces établissements doivent rester des établissements d'enseignement et non devenir des ghettos où tous les comportements seraient tolérés sous prétexte de la particularité de la situation sociale des élèves et du quartier. Nous pensons donc qu'avant toute chose, il faut y faire régner ce minimum de discipline sans lequel un lycée ou un collège ne peut travailler, et par conséquent il nous semble nécessaire de ne pas hésiter à exclure les élèves incapables de s'adapter aux exigences de la vie en commun dans un établissement scolaire. Il serait en effet souhaitable que ces élèves trouvent en dehors du collège des formations qui leur soient plus adaptées.

## **Les Débutants en Zone Sensible Toujours une Réalité**

Quant au recrutement, il faut savoir que les volontaires sont peu nombreux et qu'il est nécessaire d'une part d'augmenter nettement la bonification indiciaire et d'autre part d'adapter les conditions de travail aux difficultés rencontrées dans ces établissements (dédoublings de classe par exemple), si l'on veut accroître le nombre des titulaires qui y exercent. Nous avons le regret de constater que contrairement aux déclarations ministérielles, de nombreux débutants devront y travailler, le plus souvent contre leur gré. En effet, dans l'Académie de Créteil, plus de 10% des stagiaires IUFM 2ème année sont affectés en zone sensible (environ 100 sur 900 cette année) alors qu'ils n'ont même pas encore reçu de formation. De plus les débutants qui seront mutés en première affectation dans l'Académie de Créteil comme Titulaires Académiques seront sans aucun doute nombreux à être affectés dans des établissements sensibles ou "difficiles". Nous n'avons à ce jour reçu aucune information contraire.

Nous constatons donc que sur ce problème comme sur bien d'autres, les déclarations du "Nouveau Contrat pour l'École" ne seront pas suivies d'effet.

Dossier réalisé par F Boetto et A Moraine

## **Informations**

### **📁 Congés de Formation Professionnelle**

*En cas d'obtention, on ne perd pas son poste mais on ne touche pas la totalité de son salaire. La demande se fait au 3ème Trimestre pour une réponse en juillet en général.*

*Le contingent rectoral est converti en nombre de mois "accordables". Ainsi plus de personnes peuvent en bénéficier. En effet, il suffit parfois de peu de mois pour finir une thèse par exemple.*

*Pensez à avertir le SNALC, si vous faites acte de candidature, (envoyez-nous la photocopie de la demande) afin que nous puissions soutenir votre demande.*

R.M. DUMAS

### **📁 Conseillers en Formation Continue**

*Pour le recrutement, la Commission Académique Consultative compétente à l'égard des Conseillers en Formation Continue (C.F.C.) se tiendra le 9 juin 95.*

*Cette année, il y a 111 candidatures pour peut-être une demi-douzaine de possibilités.*

*La fonction de C.F.C. est très particulière. Elle fait travailler le conseiller avec de plus ou moins grandes entreprises publiques ou privées. D'où la tentation de reprendre, pour son propre compte, les relations tissées pour le compte de l'Éducation Nationale. Ce cas s'est rencontré pour la première fois cette année. La commission de déontologie statuera.*

R.M. DUMAS

### **📁 Promotions à la Hors-Classe**

*Nette augmentation cette année du nombre des promotions particulièrement chez les certifiés (v. p7). 1er Contingent Académique: 179 Certifiés, 9 Profs d'EPS 31 PLP2, 41 PEGC*

*Tous les collègues qui nous ont envoyé une fiche syndicale ont été ou seront informés par nos soins des résultats de la CAPA.*

A Moraine

# Une Réforme pour un BAC en Sursis

*Tentatives d'introduction du Contrôle Continu, complexité croissante de l'organisation des épreuves, contestation presqu'officielle de la notation des professeurs et introduction d'une nouvelle épreuve de rattrapage en Lettres: toujours de nouveaux coups portés à un examen pourtant défendu par la majorité des professeurs des lycées.*

## La Réforme du Baccalauréat Davantage de complexité pour de nouvelles difficultés

Les nouvelles règles qui régiront le BAC 95 ont pour origine une réforme des lycées mise en chantier par Lionel Jospin. Elle préconisait une simplification des séries, l'établissement d'une distinction, selon la voie choisie, entre des "matières dominantes", des "matière complémentaires de formation générale" et des options.

Rendue illisible par les manipulations que lui fit subir Jack Lang, la réforme fut profondément modifiée et simplifiée par François Bayrou.

En dépit de ces corrections, l'ensemble ne manquera de fournir, dès cette année, maintes occasions de "dérapages" pas toujours contrôlés.

Résumons brièvement le nouveau dispositif. Les élèves s'orientent, à l'issue de la seconde, vers 7 nouvelles séries: L, S, ES, STI, STT, STL et SMS. A l'intérieur de chacune des voies ainsi définies, "l'enseignement de spécialité", choisi par l'élève en complément des enseignements obligatoires permet de se définir un profil. La série S offre le choix entre 4 possibilités: Maths/Maths, Maths/Physique, Maths/Sciences de la Vie et de la Terre, Maths/Technologie. La série L propose 4 profils: Lettres/Langues Anciennes, Lettres/Langues vivantes, Lettres/Maths et Lettres/Arts. La voie ES permet 3 adaptations: Économie/Éco, Économie/Maths et Économie/Langues.

A ces enseignements de spécialité s'ajoute une série d'options dont la note n'est comptabilisée, au BAC, que si elle se situe au-dessus de la moyenne. Les élèves des séries L auront à passer, de plus, une épreuve écrite de lettres à l'issue de la classe de Terminale.

Dans la série S, différentes philosophies ont présidé, selon les établissements, au regroupement des élèves. Les classes organisées en fonction de l'enseignement de spécialité tendent à recréer les anciennes filières et même leur hiérarchie, dans celles qui regroupent plusieurs profils, les professeurs rencontrent des difficultés d'ordre pédagogique, issues des rapports entre l'enseignement de spécialité, et parfois, les options.

En L, de nombreuses difficultés sont apparues à la suite des nouvelles dispositions. Les modalités de la nouvelle épreuve de Français de Terminale ont été connues assez tardivement. Il en a été de même pour les Programmes. Les stages de formation, souvent limités à quelques personnes, souvent beaucoup trop tardifs, l'absence d'annales, les instructions officielles souvent obscures, ont contribué à plonger les professeurs dans des abîmes de perplexité...

En série ES, les plus grosses difficultés proviendront du rapport de l'enseignement de spécialité avec le principal enseignement obligatoire: l'Économie. Quel que soit leur choix de spécialité les élèves passeront une épreuve commune en économie. Ceux qui auront choisi de renforcer cette discipline par l'enseignement de spécialité traiteront deux documents supplémentaires ajoutés à ceux du sujet commun, qu'ils devront intégrer dans leur devoir. On imagine la complexité du dispositif de correction.

Dans toutes les séries, les nouveaux programmes de certaines langues vivantes, élaborés dans la hâte, beaucoup trop lourds et diversifiés, n'ont pas manqué de susciter les protestations des maîtres.

Enfin l'éternelle question des options non assurées, particulièrement dans les Enseignements Artistiques, ne manquera pas de soulever le non moins éternel problème des élèves qui se présentent individuellement.

Bernard Kuntz

## Nouvelle épreuve de Lettres

### UNE INCOHERENCE DE PLUS

#### BIS REPETITA PLACENT

A l'heure où nous écrivons ces lignes nous savons que Monsieur Jacques Chirac a été élu Président de la République. Conformément à son indépendance constante, statutaire et de fait (ce qui le distingue de ses concurrents syndicaux) le SNALC n'avait pas donné - et n'avait pas à donner - de consigne de vote à ses adhérents.

Il jugera le nouveau gouvernement à l'aune des premières décisions significatives. Il attend cohérence, efficacité et équité afin de restaurer enfin le lustre de plus en plus terni au cours de ces dernières décennies du métier de Professeur.

Un exemple parmi d'autres. Durant la présente année scolaire a été mise en place au mois de novembre 94 une seconde session d'épreuves anticipées de français à laquelle pouvaient se présenter tous les candidats de la session, de juin 94.

En pratique ont composé les candidats ayant eu une note très basse en juin (en dessous de sept) pour la quasi-totalité. Mais pourquoi donc une session deux mois après la rentrée scolaire, sans possibilité de réelle préparation?

A compter de la session de juin 95, certaines sections du baccalauréat technologique auront deux épreuves anticipées en contrôle terminal en fin de première: le français et l'histoire-géographie. Mais pourquoi donc alors ne pas avoir prévu aussi une session de "rattrapage" pour cette dernière discipline? L'une est-elle considérée comme plus aléatoire, plus noble, plus décisive que l'autre? Comme on le voit il y a **incohérence** dans ces décisions.

Rendre de l'éclat à une fonction c'est aussi assurer sa dignité. Celle-ci, comme la confiance, ne se décrète pas mais les décrets peuvent y contribuer. Pour la correction des épreuves de français de la session de novembre 94 le SNALC avait obtenu du Ministère que les professeurs disposassent d'une journée banalisée dans leur emploi du temps pour corriger un nombre de copies supérieur à 25.

Dans notre académie de Créteil plusieurs dizaines de professeurs furent convoqués pour retrait de ces copies au lycée Léon Blum de Créteil. Après avoir attendu vainement Monsieur l'Inspecteur, les paquets, préparés, furent distribués: quasiment tous comportaient 24 ou 25 copies des baccalauréats technologiques! mais pas plus...

Le changement vrai est donc celui de la laïcité vraie, de la vraie équité, de la générosité aussi. Au SNALC nous revendiquons ces repères et ces valeurs depuis des années et des années. Pussions-nous enfin être non seulement écoutés mais aussi entendus.

Christian PELLETIER

## Promotions d'Échelon des MA

Le Groupe de travail chargé d'examiner les promotions d'échelon des MA s'est réuni le **vendredi 5 mai**. Il aurait dû se réunir dès le début du mois d'avril, mais il avait été reporté à cause du congrès du SNES! Les collègues apprécieront que des intérêts syndicaux aient prévalu sur les intérêts des collègues qui vont à cause de ce retard toucher les effets financiers de leur promotion avec un ou deux mois de retard supplémentaires! Le SNALC demande que ce groupe de travail soit réuni chaque année dès le mois de janvier, ce qui permettrait aux MA de percevoir leur augmentation de traitement trois ou quatre mois avant les délais actuels.

Pour les promus à l'ancienneté les syndicats dont le SNALC ont demandé à l'unanimité que ces promotions

automatiques, qui ne nécessitent donc pas un passage en groupe de travail, se fassent chaque mois. Il faudrait qu'elles se fassent (pour les MA mais aussi pour les titulaires) au moins à chaque Trimestre, comme c'est le cas pour les heures supplémentaires, et comme pour l'ISOE. Ce serait déjà un net progrès.

Pour être promu au choix, il fallait dans tous les cas avoir 20/20 de Note Adminis-

trative. Or beaucoup de chefs d'établissement - sans toujours penser à mal - hésitent à donner 20/20 aux MA jeunes et débutants ou bien étalent leurs notes à 20, 19, 18 etc... Il y a donc inégalité car d'autres chefs d'établissement qui, eux ont compris la réalité de la situation des MA, donnent systématiquement à tous leurs MA la note de 20/20. Le SNALC exige le même mode de notation dans tous les établissements. J C Gouy

| Avancements d'échelon des MA |                       | du 1er au 2e | du 2e au 3e | du 3e au 4e | du 4e au 5e | du 5e au 6e | du 6e au 7e |
|------------------------------|-----------------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>M<br/>A<br/>1</b>         | Nombre de Promotions  | 24           | 9           | 1           | 2           | 0           | 0           |
|                              | Ancienneté            | 20           | 7           | 1           | 2           | 0           | 0           |
|                              | Choix                 | 4            | 2           | 0           | 0           | 0           | 0           |
|                              | Barres (Avt au Choix) | 20pts        | 20pts       | 20pts       | 20pts       | -           | -           |
|                              | Date d'effet Avt.     | 1/1/95       | -           | -           | -           | -           | -           |
| <b>M<br/>A<br/>2</b>         | Nombre de Promotions  | 511          | 210         | 145         | 49          | 7           | 9           |
|                              | Ancienneté            | 426          | 175         | 121         | 41          | 6           | 7           |
|                              | Choix                 | 85           | 35          | 24          | 8           | 1           | 2           |
|                              | Barres (Avt au Choix) | 20pts        | 20pts       | 20pts       | 20pts       | 20pts       | 20pts       |
|                              | Date d'effet Avt.     | 1/1/95       | 1/1/95      | 1/2/95      | 1/12/94     | 1/3/95      | 1/11/94     |
| <b>M<br/>A<br/>3</b>         | Nombre de Promotions  | 18           | 30          | 19          | 22          | 9           | 7           |
|                              | Ancienneté            | 15           | 25          | 16          | 18          | 7           | 6           |
|                              | Choix                 | 3            | 5           | 3           | 4           | 2           | 1           |
|                              | Barres (Avt au Choix) | 20pts        | 20pts       | 20pts       | 20pts       | 20pts       | 20pts       |
|                              | Date d'effet Avt.     | -            | 1/3/95      | 1/9/94      | 1/11/94     | 1/5/95      | 1/10/94     |

## Avancements d'Echelon des Certifiés

Barres Académiques C.A.P.A. du 11/04/95

| Groupes de Disciplines                   |          | du 4e au 5e | du 5e au 6e | du 6e au 7e | du 7e au 8e | du 8e au 9e | du 9e au 10e | du 10e au 11e |
|--|----------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|---------------|
|  |          | Gd Choix    | 75          | 78          | 80          | 81,8        | 83,5         | 85,7          |
| Lettres                                  | Choix    | -           | 72,9        | 77          | 79,1        | 79,1        | 81,8         | 85,8          |
|  | Gd Choix | 75          | 77          | 79          | 81,5        | 83,7        | 85,6         | 88,8          |
| Mathématiques                            | Choix    | -           | 73,5        | 76,5        | 78,2        | 81,1        | 81,8         | 86            |
|  | Gd Choix | 73,5        | 76,5        | 78,5        | 81,5        | 82,2        | 84           | 87,8          |
| Anglais                                  | Choix    | -           | 71          | 75,5        | 77,1        | 79,5        | 79           | 86            |
|  | Gd Choix | 76          | 77          | 80,5        | 82          | 83,7        | 87           | 86,9          |
| Histoire Géographie                      | Choix    | -           | 74          | 75          | 77,8        | 80          | 81,3         | 85,8          |
|  | Gd Choix | 76          | 78,5        | 81,5        | 82,1        | 82,5        | 86,3         | 87,8          |
| Physique                                 | Choix    | -           | 74,5        | 76          | 79,5        | 82,1        | 83,4         | 86            |
|  | Gd Choix | 76          | 77,6        | 81,2        | 82,8        | 84,1        | 86           | 85            |
| Allemand Philosophie Sciences Naturelles | Choix    | -           | 72,8        | 76,5        | 79,3        | 79,4        | 79,6         | 87,8          |
|  | Gd Choix | 74,7        | 77          | 80          | 81,2        | 83,6        | 85,4         | 87,6          |
| Doc. Italien Espagnol S.E.S              | Choix    | -           | 73,1        | 75,5        | 79          | 80,3        | 83           | 81,8          |
|  | Gd Choix | 72          | 74,6        | 76          | 79,5        | 82,7        | 85,2         | 89            |
| Eco-Gestion Techno. Arts Plast. Musique  | Choix    | -           | 69,5        | 70,5        | 73          | 76,9        | 82,8         | 85            |
|  | Gd Choix | 68,5        | 78          | 85,5        | 85,2        | 89          | 94,3         | 98,5          |
| S.T.I.                                   | Choix    | -           | 68,6        | 74          | 79,5        | 82,5        | 90,2         | 92,5          |
|  | Gd Choix | -           | 86          | -           | 89          | 91          | 93           | 95            |
| Enseignement Supérieur                   | Choix    | -           | 86          | 88          | 81          | 91          | 93           | 95            |

## MUTATIONS ET 1ères AFFECTATIONS

### CALENDRIER DES COMMISSIONS

Pour connaître votre nouvelle affectation  
Appelez le soir des Commissions le



**47.70.00.55**  
de 19 H 30 à 21 H 30

Numéro réservé aux résultats des Mutations

| Disciplines         | Commissions         |
|---------------------|---------------------|
| Anglais             | du 6 au 16 Juin     |
| Arts Plastiques     | les 1 et 2 Juin     |
| Bureautique         | le 20 Juin          |
| Documentation       | du 28 au 30 Juin    |
| Economie-Gestion    | du 20 au 23 Juin    |
| EPS                 | du 15 au 23 Juin    |
| Espagnol            | du 30 Mai au 2 Juin |
| Histoire Géographie | du 6 au 16 juin     |
| Lettres Classiques  | du 29 Mai au 2 Juin |
| Lettres Modernes    | du 19 au 30 juin    |
| Mathématiques       | du 6 au 15 Juin     |
| Physique            | du 29 Mai au 2 Juin |
| Sciences Naturelles | du 22 au 24 Mai     |
| STI                 | du 22 au 24 Mai     |
| Technologie         | les 26 et 27 Juin   |

## Notation Administrative

Grille de référence pour l'Académie de Créteil  
Notation des Agrégés, des Certifiés et  
des Professeurs d'EPS

La progression normale est d'un demi-point par an lorsque la note est inférieure à 39 et d'un dixième de point lorsque celle-ci est supérieure à 39. La note est établie sur la base de l'échelon acquis au 31/8/94 et en fonction de la grille ci-dessous. Nous vous rappelons que l'appréciation ne doit en aucun cas faire allusion à des absences justifiées telles que des congés de maladie et qu'il doit y avoir une concordance entre la notation et l'appréciation.

Vous pouvez contester votre note en transmettant au Recteur une requête en révision de note administrative par l'intermédiaire de votre Chef d'établissement. Dans ce cas envoyez-nous un double de votre requête, nos élus pourront la défendre en commission. A MORAINÉ

| Échelon | Minimale | Maximale | Moyenne |
|---------|----------|----------|---------|
| 2       | 30       | 35       | 33,3    |
| 3       | 30       | 35       | 33,3    |
| 4       | 31       | 36       | 34,2    |
| 5       | 33,5     | 37,5     | 35,6    |
| 6       | 34,5     | 38,5     | 37      |
| 7       | 36       | 39       | 38      |
| 8       | 36,5     | 39,5     | 38,7    |
| 9       | 37       | 40       | 39,1    |
| 10      | 38       | 40       | 39,3    |
| 11      | 38,5     | 40       | 39,6    |

# Snalc-Créteil

# Bulletin d'Adhésion

Nom:..... Prénom:..... Tél:..... Né(e) le:.....

Situation de Famille:..... Grade:..... Échelon:..... Depuis le:.....

Discipline:.....

Établissement:.....

Adresse personnelle :

Bien que nationale, votre cotisation au Syndicat National des Lycées et Collèges SNALC-CSEN est à envoyer à notre trésorier académique M Pierre Cantin au SNALC-Créteil BP 48 77680 Roissy en Brie. Vous pouvez étaler votre versement sur 3 mois en envoyant trois chèques du tiers de la cotisation. Cotisation des stagiaires IUFM: PLC2 450F / PLC1 allocataires 300F / PLC1 non-allocataires 200F.

La cotisation comprend un abonnement d'un an au Courrier du Snalc-Créteil (Prix au Numéro 12 F, Abonnement 1 an: 40 F)

### Cotisations pour l'année scolaire 94-95

| ÉCHELONS:             | 1    | 2    | 3    | 4    | 5    | 6    | 7    | 8    | 9    | 10   | 11   |
|-----------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Agrégés               | 660F | 696F | 760F | 783F | 820F | 850F | 907F | 936F | 936F | 962F | 962F |
| Agrégés Hors Classe   | 907F | 936F | 936F | 962F | 962F | 962F | -    | -    | -    | -    | -    |
| Certifiés Prof EPS    | 450F | 581F | 581F | 660F | 696F | 696F | 760F | 783F | 820F | 850F | 907F |
| Certifiés Hors Classe | 760F | 820F | 850F | 907F | 936F | 936F | -    | -    | -    | -    | -    |
| AE,Ch Ens EPS         | 537F | 560F | 560F | 581F | 581F | 660F | 696F | 696F | 760F | 783F | 783F |
| PEGC                  | 537F | 560F | 560F | 581F | 581F | 660F | 696F | 696F | 696F | 760F | 783F |
| PEGC Hors Classe      | 696F | 760F | 783F | 820F | 850F | 907F | -    | -    | -    | -    | -    |
| MA                    | 537F | 560F | 560F | 581F | 581F | 660F | 660F | 696F | -    | -    | -    |

# Affectations des TA et MA

Les affectations se décideront en juillet et en août en Groupes de Travail paritaire. Les TA sont départagés en fonction du barème ci-contre et en cas d'égalité de barème en fonction de l'âge. Pour calculer votre barème, les éléments sont pris en compte au 31 août 95. Si vous avez un avis favorable de votre Chef d'Etablissement, vous pouvez bénéficier d'une Bonification supplémentaire au titre du Maintien Prioritaire pour rester sur votre affectation actuelle à la condition de l'avoir demandée en 1er vœu. Si vous demandez un établissement sensible en 1er vœu (ou en 2ème vœu en cas de Maintien Prioritaire sur le 1er), vous pouvez bénéficier d'une bonification forfaitaire de 80 points sur ce vœu.

Les élus du SNALC peuvent suivre votre demande, défendre vos vœux et vous informer immédiatement de votre affectation. Envoyez-nous sans plus attendre votre fiche syndicale en page 8.

## Promotions à la Hors-Classe des Certifiés

Répartition du 1er Contingent

| DISCIPLINES          | Nombre |
|----------------------|--------|
| Allemand             | 10     |
| Anglais              | 24     |
| Arts Plastiques      | 1      |
| Biotechno STMS       | 1      |
| Bureautique          | 1      |
| Documentation        | 2      |
| Economie-Gestion     | 4      |
| Espagnol             | 4      |
| Histoire. Géographie | 15     |
| Italien              | 3      |
| Lettres              | 39     |
| Mathématiques        | 17     |
| Musique              | 1      |
| Philosophie          | 2      |
| Physique             | 11     |
| Sciences Naturelles  | 8      |
| SES                  | 1      |
| STI                  | 7      |
| Technologie          | 2      |
| Supérieur            | 12     |
| Hors Barème          | 14     |
| TOTAL                | 179    |

Le Courrier du Snalc Créteil N°6-Juin 95 Page 7

## Barème pour les TA, MA et DR

|  |                      |
|--|----------------------|
| Ancienneté comme TA<br>Plafonnée à 10 ans      | 10pts/an             |
| Ancienneté comme MA<br>la 1ère année           | 30pts                |
| les autres de 2 à 6 ans<br>de 6 ans à 11ans    | 10pts/an<br>5pts/an  |
| TA Echelon au 31/8/95<br>MA Echelon au 31/8/95 | 7pts/ech<br>3pts/ech |
| Hors-Classe                                    | 49 points            |
| Agrégé   | 40 points            |
| Bi-Admissible et MA1                           | 30 points            |
| Certifié et MA2                                | 20 points            |
| AE CE & Prof d'EPS MA3                         | 10 points            |
| Enfant ou Conjoint Handicapé                   | 40 points            |
| Maintien Prioritaire                           |                      |
| TA sur le 1er Vœu                              | 500 pts              |
| MA sur le 1er Vœu                              | 250 pts              |
| Délégation Rectorale                           | 2000 pts             |
| Titulaire Académique                           | 700 pts              |
| Maître Auxiliaire                              |                      |
| avec droit au Réemploi                         | 50 points            |
| Vœu Zone Sensible                              | 80 points            |

## Délégations Rectorales

Une délégation Rectorale est une affectation provisoire pour une année scolaire dans l'académie de son affectation ministérielle. Elle peut vous permettre d'améliorer votre situation administrative à l'intérieur de l'académie sans cependant perdre votre poste. Elle est accordée par le Recteur et n'est jamais un droit. Il faut en faire la demande par l'intermédiaire de votre Chef d'établissement. Conditions à remplir: Etre Titulaire d'un poste dans un établissement de l'Académie de Créteil et avoir sollicité l'affectation demandée au mouvement national de Mutation.

Les Délégations Rectorales sont examinées dans quatre cas:

1) **Raisons de santé:** Si vous sortez de réadaptation ou si vous connaissez de graves problèmes de santé. Mais aussi si vous avez un enfant ou un conjoint handicapé ou nécessitant des soins continus.

2) **Mesure de carte scolaire:** Si vous souhaitez être maintenu dans votre poste d'origine.

3) **Rapprochement de conjoint**

4) **Agrégé affecté en collège** et désirant enseigner uniquement en lycée.  
Alain Moraine

## Informations

### Promotions d'Échelon des Certifiés

La commission Paritaire Académique s'est tenue le 11 avril.

Tous les collègues ayant envoyé une fiche syndicale au SNALC et tous les adhérents promouvables ont été prévenus du résultat, le soir même par courrier.

Dans son intervention en début de Commission Paritaire, le SNALC a demandé qu'une procédure de réévaluation automatique de note pédagogique soit rapidement mise en place, pour mettre fin à l'injustice qui frappe les collègues non inspectés souvent depuis une dizaine d'années...

Le Snalc a demandé également la suppression de l'avancement à l'ancienneté, pour accélérer la carrière des certifiés.

Jean Claude Gouy

### Congés de Mobilité

Le Groupe de Travail Paritaire réuni en mars 94 comptait 123 candidatures pour 49 possibilités à la rentrée 95.

Les candidatures étant de nature différente, elles sont classées en 9 groupes ( le 9ème ne relevant pas de la mobilité, aucune candidature n'a donc été retenue).

Dans le 8ème groupe, les candidats n'ont jamais préparé le concours qu'ils veulent présenter: 1 retenu sur 25. Dans le 7ème groupe, les candidats ont échoué au concours: 2 retenus sur 9. Dans les autres groupes, les chances sont nettement plus grandes: au moins 60% par groupe. En résumé, il vaut mieux avoir déjà engagé sa propre mobilité et persévérer dans ses demandes de congé de mobilité pour obtenir satisfaction.

Un rappel: le salaire est payé intégralement mais on perd son poste, dès avant les affectations en mesure de carte scolaire de mars. En cas de réaffectation, au bout d'un an, elle se fait dans l'académie, éventuellement comme Titulaire Académique.

R. M. DUMAS

